Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20261118-2026_061-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/11/2026

Référence
2026-061

Objet de la délibération
SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT RELAIS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	16	16

Date de la convocation
10 novembre 2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 2

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 10 novembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi dix-huit novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, M. LE MOAL Nicolas, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane et M. VIEIRA Roger, M. THEURÉ Martial, M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés : L'HELGOUALCH Pascal, Mme GRASSWILL Suzanne, Mme PORELLO Nicole.

Secrétaire de séance : M. HERVE Patrice.

Objet de la délibération : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT RELAIS

Depuis plusieurs années, la commune de Guiscriff réalise des projets structurants visant à valoriser son patrimoine et à renforcer l'attractivité de son territoire.

Dans ce cadre, la commune a engagé la rénovation de son presbytère. Pour financer cette opération, plusieurs demandes de subventions ont été déposées auprès de l'État, de la Région Bretagne et du Département du Morbihan.

Toutefois, les dépenses de travaux doivent être réglées au fur et à mesure de leur avancement, alors que les subventions sont versées progressivement. Ce décalage entraîne actuellement des tensions sur la trésorerie communale.

Afin de permettre la poursuite des travaux et de préserver les capacités financières de la commune, il est proposé de recourir à un emprunt relais de 800 000 €, destiné à faire l'avance des subventions dans l'attente de leur versement.

La proposition bancaire porte sur un prêt de 18 mois, à taux variable de 3,34 % (Euribor 3 mois + 0,70 point), avec paiement trimestriel des intérêts et remboursement du capital en totalité à l'échéance. Les frais de dossier s'élèvent à 1 200 € et le coût global prévisionnel annoncé est de 41 280 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget communal ;
Considérant la nécessité de financer temporairement les dépenses de rénovation du presbytère dans l'attente du versement des subventions ;
Considérant la proposition de financement présentée par l'établissement bancaire ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20261118-2026_061-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la souscription d'un emprunt relais de 800 000 € sur une durée de 18 mois, aux conditions financières présentées ci-dessus.
AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en place.
CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL

